
Hommage d'un chant patriotique par le citoyen Dubost, membre de la société populaire de La Châtre (Indre), lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage d'un chant patriotique par le citoyen Dubost, membre de la société populaire de La Châtre (Indre), lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 558;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38834_t1_0558_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Oui, citoyens représentants, c'est sur cette montagne précieuse qu'est fondé l'espoir de la nation, c'est le centre de la confiance générale, c'est la Montagne qui a écarté les dangers qui nous menaçaient et c'est la Montagne qui doit sauver la patrie.

« Restez donc à votre poste jusqu'à la paix, couronnez vos travaux importants si dignes de notre reconnaissance et ne doutez pas de notre zèle pour vous secourir.

« Nos bras et nos facultés sont au service de la patrie, nous faisons partir tout à l'heure 25 hommes de contingent nouveau, la plupart pères de famille et tous d'une classe qui n'est point encore en réquisition, qui se sont levés subitement au premier avis pour aller à Tours s'opposer au passage d'une partie des rebelles de la Vendée.

« Notre Société a arrêté de fournir à la République un cavalier monté, armé et équipé, qui est prêt à joindre le corps de cavalerie que se proposent de fournir les Sociétés populaires, et *Cà ira*.

Le comité de correspondance de la Société populaire de La Châtre.

Pour la Société :

S.-A. DESFOUGÈRES; PATAUD DUMAS;
MORAUD; J. BERNARD.

SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA CHÂTRE (1).

Couplets composés par le citoyen Dubost, membre de la Société populaire de La Châtre, et chantés le jour de la fête de la Raison célébrée à La Châtre le jour de la decade de brumaire.

Air du vaudeville : Le Déserteur.

Effaçons jusqu'à la trace
Du joug superstitieux;
La raison en prend la place,
La raison nous vient des Cieux ! (*bis*)

Sur l'océan des mensonges,
L'homme a trop longtemps vogué,
Trop longtemps à de vains songes
Son crédit fut prodigué.
Pour boussole et pour pilote
Il choisit la vérité,
Et l'illusion bigote
Cède à la réalité.

Effaçons, etc.

Loin de vous des sots derviches
Le jargon mystifié !
Laissons devant ces fétiches
L'Africain extasié.
Aux fanatiques vertiges
Le Français ferme son cœur,
Raison, sur les deux prodiges
Il fonde tout son bonheur.

Effaçons, etc.

Vous n'aurez plus nos hommages,
Martyrs oiseux de l'encre,
L'aspect seul de vos images
Sur nos fronts met la douleur.

En vain la sottise altière
Dans les cieux vous couronna,
La légende tout entière
Ne vaut pas un Scævola.

Effaçons, etc.

Des sauveurs de la patrie
Nous ne voulons désormais
Célébrer que le génie,
Le courage et les bienfaits.
A la liberté publique
Consacrer tous nos destins,
C'est là notre idole unique;
Ses héros sont les vrais saints.

Effaçons, etc.

Au torrent de mille flammes
Qui jaillit du mont sacré,
De la morale en nos âmes
Le germe s'est épuré.
Il croît, la tige s'élève,
Et sur ses tendres rameaux
La nature et la vengeance
Tour à tour gravent ces mots :

Effaçons, etc.

Vivre égaux, sains et en frères,
Voilà le dogme nouveau
Que répéteront les mères
Aux enfants dès le berceau.
Respect aux lois, guerre aux traîtres,
Gloire aux talents précieux !
Ne songer, s'il fut des prêtres,
Que pour les détester mieux.

Effaçons, etc.

Ôte ordonnateur des mondes,
De vains soins, des chants confus
Dans tes demeures profondes,
Ne te fatigueront plus.
Nos vertus, de ton empire,
Seront l'appui le plus doux,
C'est ta voix qui nous inspire,
C'est toi qui dis avec nous :

Effaçons, etc.

Raison pure, salutaire,
Dont nous fêtons le retour,
Dans la France qui s'éclaire
Fixe à jamais ton séjour.
Si le fourbe se réveille,
Cherche à briser son frein;
A grands cris, à notre oreille,
Fais retentir ce refrain :

Effaçons jusqu'à la trace, etc.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité des finances [CAMBON, rapporteur (1)], décrète :

TITRE PREMIER

*Suppression des administrateurs et employés.
Emploi et vente des effets*

Art. 1^{er}.

« En exécution du décret du 25 brumaire, les administrateurs, directeurs, receveurs et

(1) Archives nationales, carton C, 286, dossier 841.

(2) D'après les journaux de l'époque.